

Réunion syndicale Travailleurs Sociaux

Accès à la catégorie A (PPCR),

Reconnaissance des diplômes au niveau II,

Ingénierie des diplômes des métiers du social,

...

Si nous faisons le point



Le syndicat Sgen-CFDT Alsace en lien avec la CFDT Interco vous invite à une rencontre en présence de Michel LECLERC, secrétaire fédéral en charge du travail social :

Judi 19 Octobre 2017 de 9h à 11h30

Au centre culturel Marcel MARCEAU

5 Place Albert SCHWEITZER à STRASBOURG Neudorf

Accès : tram C (Neuhof Reuss) – arrêt Lycée Jean MONNET
Tram D (Kehl BAHNOF) – arrêt Jean Jaurès

Chaque agent a le droit de participer, pendant ses heures de travail à une réunion d'information proposée par une organisation syndicale. Ce droit est limité à 3 heures par trimestre pour chacun d'entre nous. Il est accordé sous réserve des nécessités de service, **vous devez donc informer votre responsable de votre absence trois jours avant le tenue de la réunion.** Cette réunion est un droit pour tous les agents quel que soit leur statut (*titulaire et contractuel* –(décret n°85-397 du 3 avril 1985) et votre participation à cette réunion n'aura aucun impact sur votre salaire. Le temps de déplacement est quant à lui considéré comme du temps de travail.